



## Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise

# Accidents

### Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Aperçu général	2
2.1.	Mortalité	2
2.2.	Morbidité	2
3.	Les accidents du travail	2
3.1.	Les accidents du travail survenus en région bruxelloise dans le secteur privé	2
3.2.	Les accidents du travail parmi les Bruxellois travaillant dans le secteur privé	3
4.	Les accidents de la circulation	5
4.1.	Les accidents de circulation parmi les Bruxellois	5
4.2.	Les accidents de circulation survenus en région bruxelloise	6
5.	Les accidents de la vie courante	8
5.1.	Mortalité	8
5.2.	Morbidité	9

### Colophon

► **Auteurs** > Déogratias MAZINA, Sarah MISSINNE, Peter VERDUYCKT, Murielle DEGUERRY ► **Mise en page** > Nathalie DA COSTA MAYA, CDCS asbl ► **Pour plus d'information** > Tél.: 02/552 01 89 > [observat@ccc.irisnet.be](mailto:observat@ccc.irisnet.be) > [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be) ► **Citer cette publication** > Mazina D., Missinne S., Verduyck P., Deguerre M. *Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise - Accidents*. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Commission communautaire commune. Bruxelles 2017 ► **Dépôt légal** > D/2017/9334/35 ► Deze Publicatie bestaat ook in het Nederlands

## 1. Introduction

Les accidents et les divers traumatismes qu'ils occasionnent constituent d'importantes causes de morbidité et de mortalité dans le monde et leur prévention reste une préoccupation majeure en santé publique (OMS, 2004). La plupart des causes de décès liées aux accidents figurent sur la liste des causes de mortalité dite «évitable» (Jougla, 2013).

Le présent chapitre a pour objectif de décrire la situation actuelle des accidents en région bruxelloise et son évolution pendant les 10 dernières années. Trois types d'accidents sont principalement concernés, à savoir: les accidents du travail, les accidents de la route et les accidents de la vie courante (accidents domestiques, à l'école et pendant les loisirs).

Les données utilisées proviennent de L'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) pour les données des accidents de travail; La Direction Générale Statistiques et Informations Économiques (DGSIE), l'Institut Bruxellois pour la Sécurité Routière (IBSR) et le Service Public Fédéral mobilité pour les accidents de circulation; Les Bulletins statistiques de décès pour les données de mortalités par accidents de la vie courante; L'Enquête nationale de santé 2013 pour les données de morbidité liée aux accidents.

## 2. Aperçu général

### 2.1. MORTALITÉ

En 2014, 379 Bruxellois sont décédés à la suite d'un accident : 8 à la suite d'un accident du travail ; 29 à la suite d'un accident de circulation<sup>[1]</sup>, et 342 à la suite d'un accident de la vie courante.

Le taux de mortalité brut lié aux accidents parmi les Bruxellois n'a pas beaucoup évolué ces 10 dernières années. Il tourne annuellement autour de 35 décès pour 100 000 habitants, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

### 2.2. MORBIDITÉ

Selon l'Enquête de santé 2013, environ 8,0 % des Bruxellois déclarent avoir été victime d'un accident dans les 12 mois qui ont précédés l'enquête, et trois quart d'entre eux ont nécessité une consultation chez un médecin ou dans un service hospitalier (soit 6,4 % des Bruxellois qui ont déclaré un accident pour lequel des soins médicaux étaient nécessaires). Contrairement à la Belgique, il n'y a pas de différences entre hommes et femmes en termes d'accidents rapportés dans l'Enquête de santé, ni entre groupes d'âge. Pourtant, la plupart des autres données présentées dans ce chapitre montrent des différences entre hommes et femmes et entre groupes d'âges.

Aucune évolution remarquable entre l'Enquête de santé 2008 et l'enquête 2013 n'est observée. Les traumatismes accidentels déclarés sont le plus souvent liés aux accidents de la vie courante (67 %), suivi par les accidents de la route (21 %) et les accidents au travail (13 %), et la répartition diffère peu lorsque ces accidents ont nécessités des soins médicaux (tableau 1).

Tableau 1	Répartition de la morbidité par type d'accident*, région bruxelloise, 2013	
	Tous accidents	Accidents nécessitent des soins
Accidents au travail	13 %	15 %
Accidents de la route	21 %	17 %
Accidents de la vie courante	67 %	67 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* % Calculé sur le nombre d'accidents (un très faible pourcentage de personnes a déclaré plusieurs accidents)  
Source : Enquête de santé, Institut de santé publique, 2013

## 3. Les accidents du travail

L'analyse des accidents du travail est abordée d'une part en s'intéressant aux accidents qui surviennent sur le territoire de la région bruxelloise (quelle que soit la région dont sont issues les victimes) et d'autre part en se concentrant sur les accidents du travail dont sont victimes les résidents bruxellois (quelle que soit la région où ils travaillent). La première approche permet de suivre dans quelle mesure les activités économiques développées sur le territoire bruxellois sont «accidentogènes», tandis que la seconde permet de suivre l'impact de l'activité professionnelle comme cause d'accidents sur la santé des Bruxellois. **La présente analyse ne porte que sur les accidents du secteur privé car les données sur les accidents de travail dans le secteur public<sup>[2]</sup> nécessitent encore des contrôles de qualité.**

### 3.1. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS EN RÉGION BRUXELLOISE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

En 2015, 11 366 accidents du travail (dont 6 accidents mortels) ont été enregistrés sur le territoire de la région bruxelloise, dont 77,8 % sur le lieu du travail et 22,2 % sur le chemin du travail<sup>[3]</sup>.

Parmi les victimes des accidents du travail sur le territoire bruxellois, 45,1 % sont des résidents bruxellois, 34,8 % viennent de Flandre, dont un peu plus de la moitié (52,1 %) viennent du Brabant flamand ; 20,1 % viennent de la Wallonie, dont 44,5 % viennent du Hainaut et 29,5 % du Brabant wallon. Ces proportions reflètent plus ou moins la réalité de l'emploi intérieur bruxellois, qui en 2015 est composé à 51,5 % de résidents bruxellois, 31,2 % de résidents flamands et 17,3 % qui viennent de la Wallonie (ACTIRIS-Observatoire bruxellois de l'emploi, 2017).

Le nombre d'accidents survenu sur le lieu du travail en région bruxelloise est en diminution depuis 2005. Plus d'accidents sur le lieu du travail sont observés chez les hommes que chez les femmes, mais cet écart a tendance à se réduire au fur des années. En 2015, la proportion d'hommes victimes d'un accident sur le lieu du travail est de 64,7 % des accidents sur le lieu de travail. Ce constat est probablement lié au type de travail effectué. Une tendance à la stabilisation est, par contre, observée pour les accidents sur le chemin du travail, tant

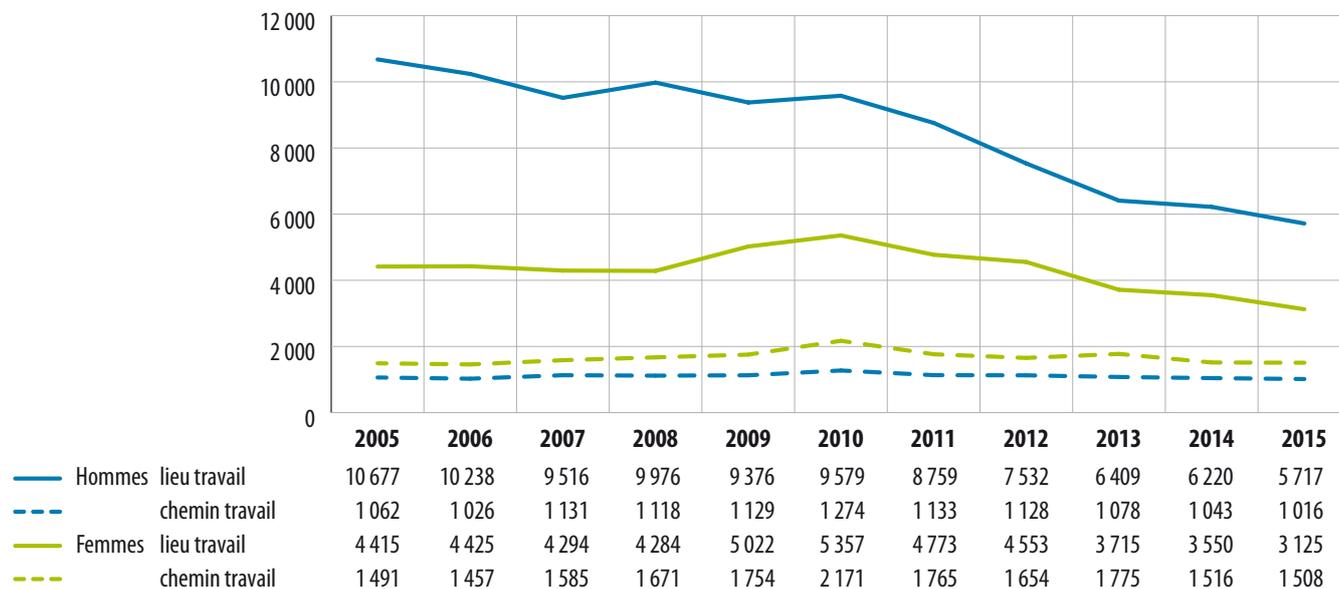
2 Il s'agit ici d'une limite importante, car le secteur public représente 37,2 % de l'emploi total en région bruxelloise en 2015 (IBSA, 2017b). Avec précaution, on pourrait estimer que 5 371 Bruxellois ont été victimes d'un accident de travail en 2015 dans le secteur public.

3 Il faut signaler que les accidents du travail enregistrés chez Fedris comme étant survenus sur le chemin du travail font partie des statistiques des accidents de circulation enregistrés par Statbel, sans possibilité de les distinguer des autres accidents, car cet enregistrement est basé sur les procès-verbaux de la police où cette information n'est pas nécessairement collectée.

1 Décédés sur place ou dans les 30 jours qui ont suivis l'accident.

Figure 1

Évolution du nombre d'accidents du travail survenus en région bruxelloise (secteur privé) en fonction du lieu de survenu et du sexe, 2005-2015



Source : Agence fédérale des risques professionnels (Fedris), calculs Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

pour les hommes que pour les femmes. Pour les accidents sur le chemin du travail, ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses, à savoir 59,7 % des accidents sur le chemin du travail en 2015 (figure 1).

### 3.2. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL PARMIS LES BRUXELLOIS TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR PRIVÉ

En 2015, 7 924 Bruxellois ont été victimes d'un accident de travail (y compris 9 accidents mortels), dont 6 374 sur le lieu du travail (80,4 %) et 1 550 sur le chemin du travail (19,6 %).

Après une augmentation entre 2005 et 2008, et une relative stabilisation entre 2008 et 2010, le nombre de bruxellois, victimes d'un accident du travail a diminué progressivement, passant de 10 552 en 2010 à 7 924 en 2015, soit une diminution de 24,9 % (non illustré). Pourtant, pendant la même période, la population bruxelloise active occupée a augmentée légèrement, passant de 406 279 personnes en 2010 à 429 365 en 2015) (ACTIRIS-Observatoire bruxellois de l'Emploi, 2017).

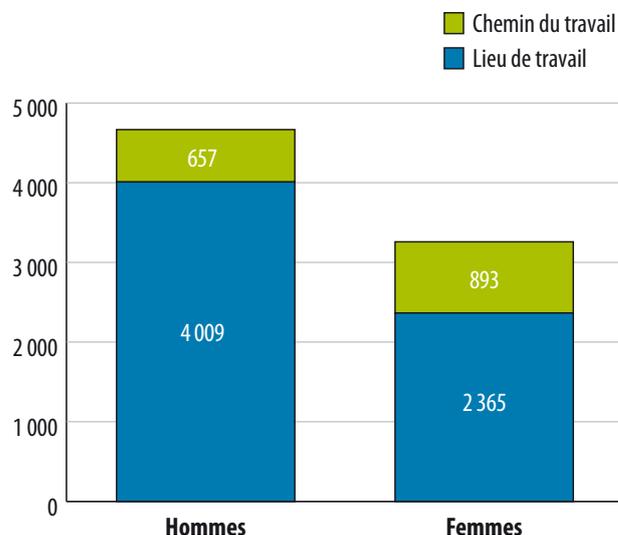
En ce qui concerne la localisation géographique de la survenance de l'accident, 70,4 % des accidents des Bruxellois sont survenus en région bruxelloise, 21,2 % en Flandre, 7,4 % en Wallonie et 1,0 % à l'étranger.

Les hommes bruxellois totalisent 58,9 % des accidents en 2015 (figure 2), mais l'écart avec les femmes a diminué au fur des années. De 62,7 % en 2005, la proportion d'hommes victimes d'un accident du travail est montée à 66,2 % en 2008,

avant de redescendre à 58,9 % en 2015. Cet excès concerne principalement les accidents sur le lieu du travail et pourrait s'expliquer probablement en partie par le type de travail exercé, à savoir plus d'ouvriers parmi les hommes (non illustré). En 2015, 85,9 % des accidents chez les hommes surviennent sur le lieu du travail, tandis que pour les femmes, cette proportion est un peu moins élevée que chez les hommes (72,6 %) (figure 2).

Figure 2

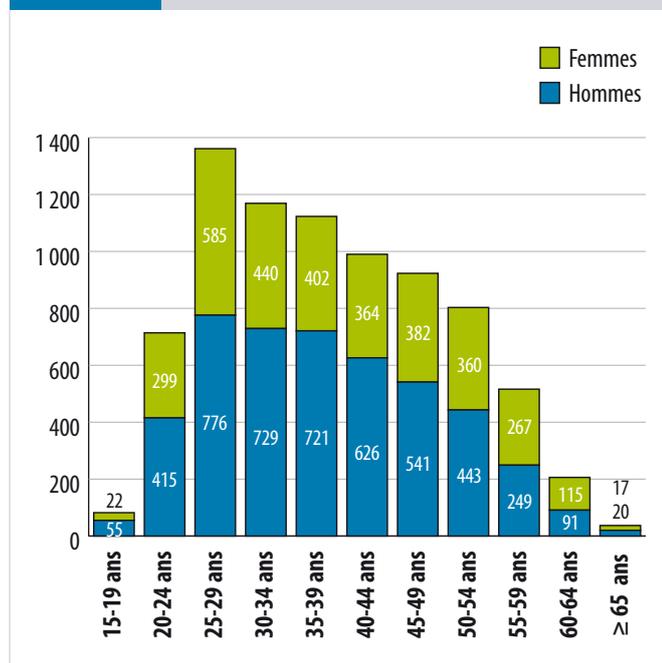
Nombre d'accidents du travail (secteur privé) par sexe et par lieu de survenue chez les Bruxellois, 2015



Source : Agence fédérale des risques professionnels (Fedris), calculs Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

En termes d'âges, la plus grande proportion des accidents du travail est observée chez les jeunes travailleurs de 25-29 ans (17,2 % de tous les accidents en 2015). Environ 56,1 % des Bruxellois victimes d'accidents de travail ont moins de 40 ans. Quelques accidents ont tout de même été enregistrés chez des jeunes de 15-19 ans (1,3 % de tous les accidents), alors que beaucoup sont encore étudiants. Il s'agit probablement de jeunes qui suivent une formation en alternance. De la même façon, quelques accidents sont observés chez les plus de 65 ans, normalement plus en emploi. Ce sont probablement des travailleurs qui continuent à travailler au-delà de l'âge de la retraite comme salariés ou bénévoles (figure 3).

**Figure 3** Nombre d'accidents du travail (secteur privé) par âge et sexe de la victime, chez les Bruxellois, 2015

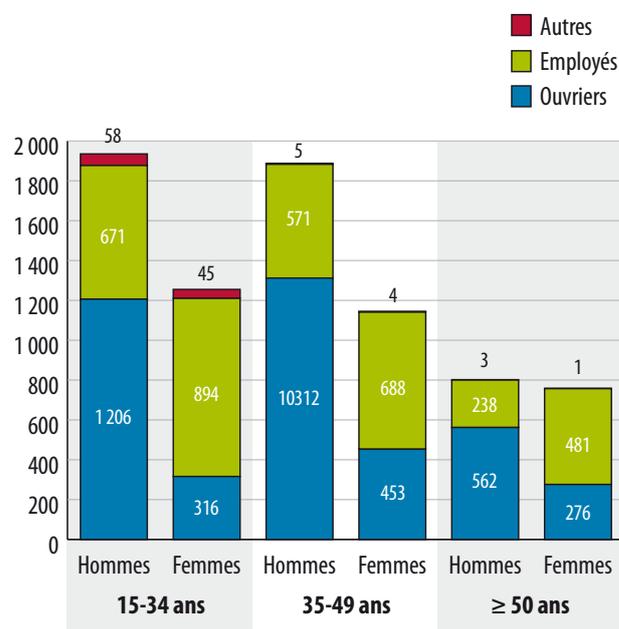


Source : Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) ; calculs Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

La répartition par âge, sexe et statut professionnel des victimes d'accidents du travail dans le secteur privé montre qu'en 2015, 1 206 des 1 935 accidents survenus chez les hommes jeunes (15-34 ans) concernent des ouvriers, soit 62,3 % de tous les accidents dans cette tranche d'âge. Chez les femmes du même âge, 894 des 1 255 accidents survenus dans ce groupe (71,2 %) concernent des employées (figure 4). Cette différence pourrait s'expliquer en partie par le type de travail majoritairement exercé par chaque groupe. Par exemple en 2015, la répartition des travailleurs du secteur privé belge en fonction de leur statut (ouvrier-employé) montre que les hommes sont plus nombreux parmi les ouvriers (67,0 %), tandis que parmi les employées ce sont les femmes qui sont majoritaires (56,7 %) (ONSS, 2015).

**Figure 4**

Nombre d'accidents du travail (secteur privé) par âge, sexe et catégorie professionnelle, région bruxelloise, 2015



Source : Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) ; calculs Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

En 2015, plus d'un tiers des accidents du travail (39,1 %) sont des accidents sans conséquence, 46,5 % ont entraînés une incapacité temporaire, alors que 14,3 % sont des accidents graves, qui sont soit mortel (0,8 % des tous les accidents graves), ou qui entraînent une incapacité permanente<sup>4</sup> (tableau 2).

**Tableau 2**

Évolution du nombre d'accidents du travail (secteur privé) selon les conséquences parmi les Bruxellois, 2008-2015

Année	Sans suites	Incapacité temporaire	Incapacité permanente	Mortel	Total
2008	4 254	5 177	1 391	6	10 828
2009	4 056	4 756	1 312	5	10 129
2010	4 342	4 931	1 273	6	10 552
2011	4 096	4 678	1 204	10	9 988
2012	3 745	4 269	1 110	6	9 130
2013	3 516	4 061	1 185	8	8 770
2014	3 272	3 872	1 094	8	8 246
2015	3 069	3 648	1 116	9	7 842
<b>Total</b>	<b>30 350</b>	<b>35 392</b>	<b>9 685</b>	<b>58</b>	<b>75 485</b>

Source : Agence fédérale des risques professionnels (Fedris).

<sup>4</sup> Une incapacité permanente ne signifie pas que le travailleur ne peut plus travailler. Cette incapacité peut en effet être partielle, signifiant que la personne n'a pas perdu toute possibilité de se procurer des revenus réguliers de travail sur le marché de l'emploi.

Entre 2008 et 2015, on compte 58 accidents mortels dont 34 sur le lieu du travail et 24 sur le chemin du travail. Le nombre d'accidents mortels est resté stable ces 8 dernières années, avec une moyenne de 7 accidents mortels par an. Il s'agit bien ici de chiffres bruts, les tendances devant bien sûr être élaborées à partir de taux.

Les accidents qui surviennent chez les ouvriers ont plus souvent des conséquences graves que ceux survenus chez les employés. En 2015, 17,5 % des accidents survenus chez les ouvriers ont entraîné une incapacité permanente, contre 11,2 % chez les employés (non illustré).

## 4. Les accidents de la circulation

L'analyse des accidents de la circulation est abordée d'une part en regardant la mortalité des Bruxellois à cause d'un accident de la route, et d'autre part en s'intéressant aux accidents qui surviennent sur le territoire de la région bruxelloise (morbidité et mortalité).

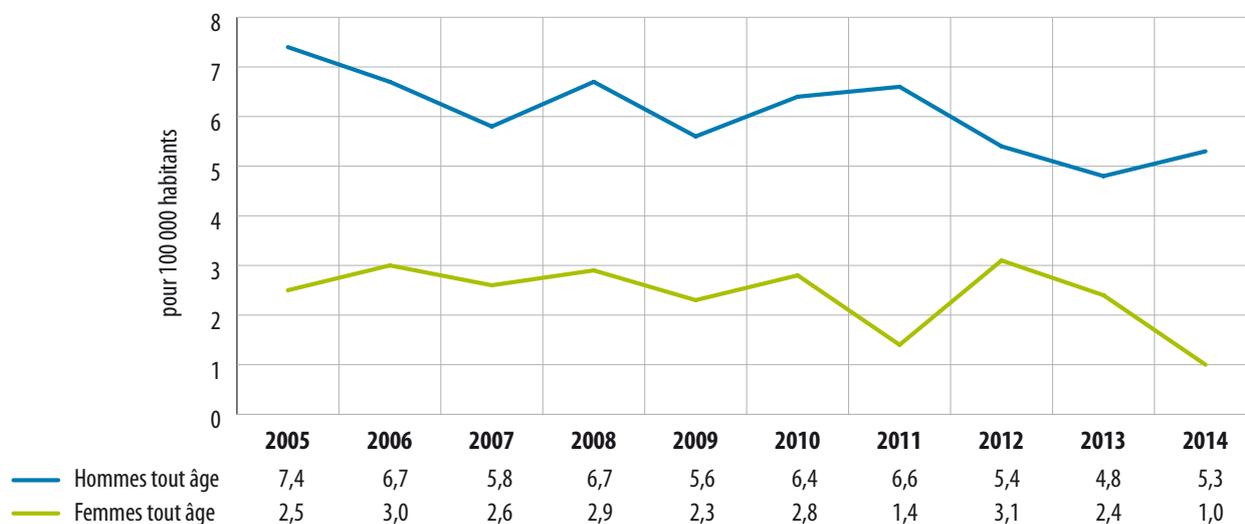
### 4.1. LES ACCIDENTS DE CIRCULATION PARMIS LES BRUXELLOIS

Selon les bulletins statistiques de décès, les accidents de circulation entraînent une cinquantaine de décès chaque année parmi les Bruxellois, dont 70,3 % sont des hommes et 27,7 % sont des femmes.

Les décès par accidents de la circulation parmi les Bruxellois représentent 11,6 % du total des décès par accident pour la période 2008 – 2014. Cette proportion est de 17,0 % pour les hommes et 6,6 % pour les femmes.

La mortalité par accident de la circulation a légèrement diminuée ces 10 dernières années. Pour les hommes, le taux de mortalité brut est passé de 7,4 en 2005 à 5,3 morts pour 100 000 habitants en 2015. Pour les femmes, il s'agit d'une diminution de 2,5 cas en 2005 à 1 cas par 100 000 habitants en 2015 (figure 5). Cette diminution est probablement liée en partie à une meilleure infrastructure, de nouvelles technologies dans les véhicules, un contrôle et une répression plus sévères des excès de vitesse, ainsi que d'autres mesures prises pour améliorer la sécurité routière.

**Figure 5** Évolution des taux de mortalité brut par accidents de la circulation par sexe, chez les Bruxellois, 2005-2014



Source: Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

## 4.2. LES ACCIDENTS DE CIRCULATION SURVENUS EN RÉGION BRUXELLOISE

En 2015, 3 761 accidents de circulation ont été enregistrés en région bruxelloise<sup>5</sup>, faisant 4 502 victimes, dont 28 décès (sur place et dans les 30 jours), 178 blessés graves et 3 555 blessés légers. Comme le montre le [tableau 3](#), ces chiffres sont restés relativement stables ces 10 dernières années, alors que l'on a vu au paragraphe 4.1 que la mortalité par accident de la route a diminué pour les Bruxellois.

La répartition par sexe montre que les hommes sont plus nombreux parmi les victimes (60,0 %) que les femmes en 2015. Les jeunes et les jeunes adultes de moins de 35 ans représentent annuellement 45 % des victimes des accidents

de circulation. Le niveau de risque le plus élevé se rencontre chez les jeunes de 20-24 ans, avec un taux d'accident<sup>6</sup> pouvant atteindre les 10 par 1 000 habitants en 2008, mais une diminution progressive est observée entre 2008 et 2015, particulièrement chez les jeunes adultes de 20-24 ans ([figure 6](#)).

En 2015, un peu moins de la moitié des victimes d'accidents de circulation se trouvaient dans une voiture<sup>7</sup> et plus d'un tiers étaient des «usagers faibles» (piétons et cyclistes) ([figure 7](#)).

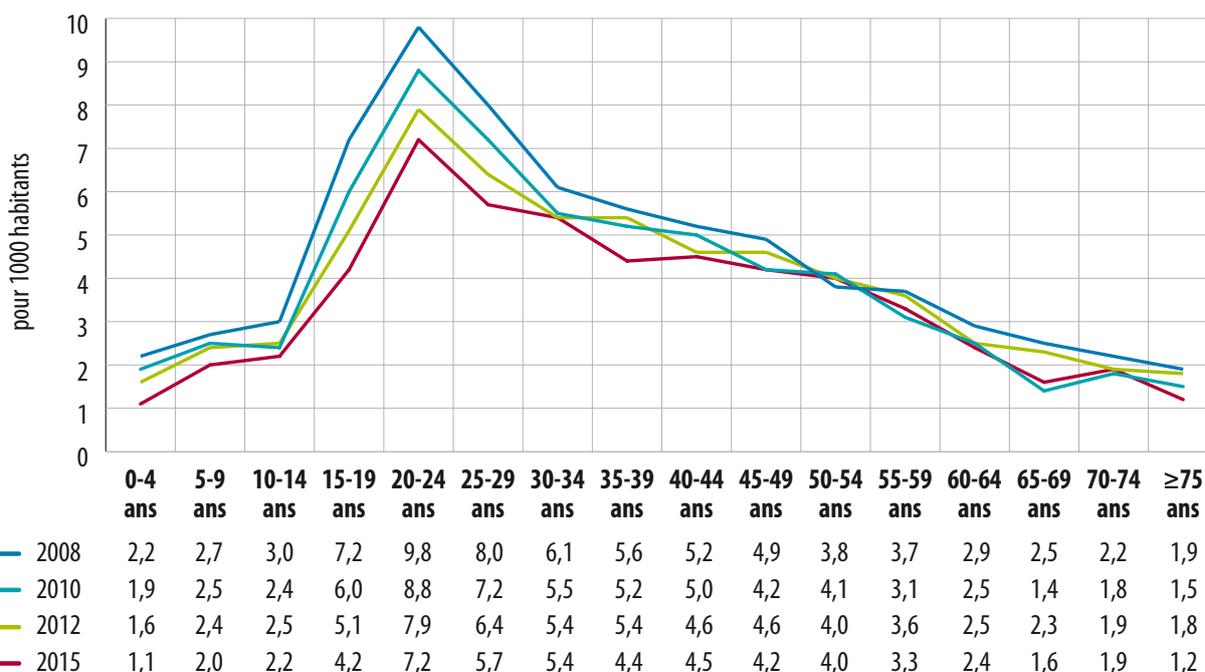
La part des usagers faibles parmi les victimes des accidents de circulation a augmenté ces dernières années, passant de 27,2 % (en 2008) à 38,4 % (en 2015), une augmentation probablement liée en partie à l'augmentation de la fréquence

**Tableau 3** Évolution du nombre d'accidents, de victimes, de décès par l'accident et de blessés grave et légers, région bruxelloise, 2005-2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total accidents	3 939	3 966	4 078	3 997	4 083	3 782	3 925	3 880	3 583	3 712	3 761
Total victimes	4 768	4 860	4 849	5 052	5 032	4 738	4 783	4 757	4 323	4 451	4 502
Accidents mortels	28	26	29	33	30	29	25	37	20	26	28
Accidents avec blessés graves	251	187	228	201	187	201	214	185	179	158	178
Accidents avec blessés légers	3 660	3 752	3 821	3 764	3 866	3 551	3 686	3 658	3 384	3 528	3 555

Source : SPF économie – Statistics Belgium (Statbel)

**Figure 6** Évolution des taux d'accidents de circulation en fonction de l'âge, région bruxelloise 2008-2015



Source : Registre national - Direction générale Statistique (Statbel) et Bulletins statistiques de décès. Calculs Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

5 L'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) et le SPF économie (Statbel) analysent les accidents de la circulation en Belgique à partir de l'enregistrement des accidents par la police (PV police et Rapports Procureur du Roi).

6 Nous avons calculé le taux d'accidents par âge, en divisant le nombre de victimes par groupe d'âge par l'effectif de ce groupe dans la population, pour 1 000.

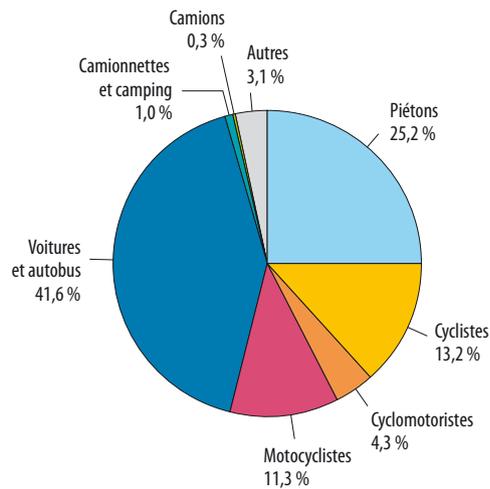
7 Les données ne permettent pas de distinguer les conducteurs et les passagers.

d'utilisation du vélo. Selon les comptages de l'Observatoire du vélo, le nombre de cyclistes a plus que triplé entre 2005 et 2016 évoluant de 1 800 cyclistes traversant un des 15 carrefours importants bruxellois en 2005, à 5 700 en 2016 (IBSA, 2017a).

La comparaison de la région bruxelloise avec les autres régions du pays en ce qui concerne la gravité des accidents (nombre de décès pour 1 000 accidents), montre que les accidents en région bruxelloise sont relativement moins graves que dans d'autres régions. Un phénomène qui probablement pourrait être expliqué par une vitesse réduite en région bruxelloise, car il y a moins de structures autoroutières. Entre 2008 et 2015 il n'y a pas eu d'évolution remarquable en termes de gravité des accidents dans les trois régions (figure 8).

Figure 7

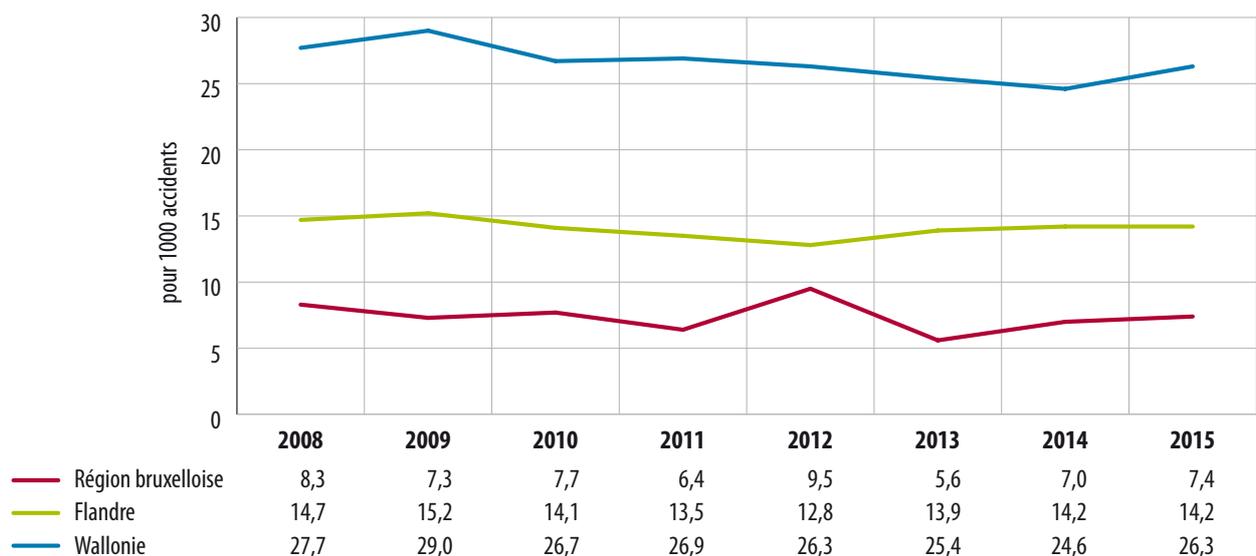
### Victimes d'accidents de la route, en fonction du type d'utilisateur, région bruxelloise, 2015



Source : SPF économie – Statistics Belgium (Statbel) ; Calcul Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

Figure 8

### Évolution de la gravité des accidents\* par année et par région, 2008-2015



\* La gravité des accidents correspond au nombre de décès à 30 jours par 1 000 accidents corporels enregistrés (Lequeux, 2017).  
Source : SPF économie – Statistics Belgium (Statbel) - Calcul Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

## 5. Les accidents de la vie courante

La définition des accidents «de la vie courante» regroupe les accidents domestiques, ceux survenus à l'école, ou pendant les loisirs. Elle exclut les suicides, les agressions, les accidents de la circulation, les accidents du travail et les accidents dus aux catastrophes naturelles. Cependant, les données de décès provenant des bulletins statistiques, utilisées pour illustrer la mortalité, ne permettent de distinguer que les accidents de la circulation, les chutes accidentelles, les intoxications et les autres accidents<sup>[8]</sup>. Les accidents du travail ne peuvent pas être bien identifiés et sont donc inclus dans les accidents de la vie courante. Ils représentent toutefois une faible proportion des décès par accidents.

Les données de morbidité utilisées dans ce chapitre proviennent de l'Enquête de Santé dans laquelle la définition mentionnée en introduction de ce chapitre est clairement appliquée, ce qui permet de distinguer correctement les différentes catégories des accidents de la vie courante.

### 5.1. MORTALITÉ

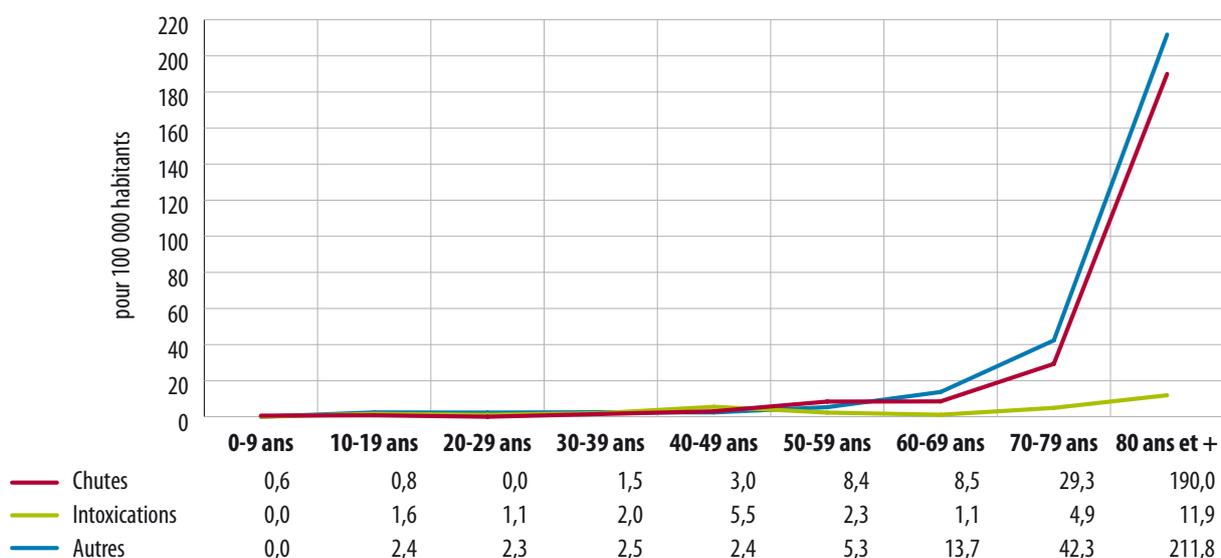
En 2014, 342 décès par accident de la vie courante ont été enregistrés via les bulletins statistiques de décès, dont 143 résultent d'une chute accidentelle, 30 d'une intoxication accidentelle et 169 d'une autre cause. Chaque année, les décès par accidents de la vie courante représentent en moyenne environ 3,6 % de tous les décès de l'année (tout âge et toute cause), et 57,8 % des décès liés aux accidents.

En 2014, 41,8 % des décès par accident de la vie courante sont des chutes mortelles. Le nombre de décès par accident de la vie courante augmente avec l'âge, mais c'est surtout le groupe âgé de 80 ans et plus qui est le plus touché, avec un taux de mortalité pouvant atteindre 200 décès pour 100 000 habitants de plus de 80 ans en 2014 (figure 9). Dans ce groupe, les chutes et les accidents d'une autre cause constituent presque la moitié des décès d'un accident de la vie courante. Les intoxications sont moins souvent le cause du décès, mais plus fréquentes chez les personnes âgées (70 ans et plus), ainsi que chez les personnes entre 40 et 49 ans.

Les taux de mortalité standardisés ne montrent pas de différence significative entre les hommes et les femmes, autant pour toutes les causes prises ensemble que pour chaque catégorie prise individuellement.

En termes d'évolution, le taux de mortalité par accident de la vie courante est resté relativement stable au cours des 10 dernières années, avec un taux de mortalité qui tourne autour de 28 décès pour 100 000 chez les hommes et de 30 pour 100 000 habitants chez les femmes (non illustré).

**Figure 9** Taux de mortalité par accidents de la vie courante, par âge et type d'accident parmi les Bruxellois, 2014



Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social, Bruxelles

8 Le groupe «autres accidents» est très varié, mais il comprend surtout 80 % d'accidents liés à l'exposition à des facteurs non précisés.

## 5.2. MORBIDITÉ

Quant aux nombre d'accidents de la vie courante, il est difficile à estimer, étant donné qu'il n'existe pas en Belgique d'enregistrement exhaustif et systématique de ce genre d'accidents. Les chiffres sur le nombre et le type d'accidents sont donc rares et souvent incomplets.

En 2013, 5,4 % des Bruxellois déclarent **un accident de la vie courante** dans l'Enquête santé. La proportion est un peu moins élevée si on ne considère que les accidents nécessitant des soins médicaux (4,3 %). La plupart des accidents nécessitant des soins médicaux surviennent pendant les loisirs (49 %), à domicile (36 %) ou à l'école (15 %) (tableau 4). Il n'y a pas de différences entre les hommes et les femmes et entre les groupes d'âges pour ces accidents.

Tableau 4	Répartition des accidents de la vie courante selon leur type*, région Bruxelloise, 2013			
		Tous accidents		Accidents nécessitant des soins
Accidents à domicile	69	41 %	51	36 %
Accidents pendant les loisirs	79	47 %	69	49 %
Accidents à l'école	21	12 %	21	15 %
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>100 %</b>	<b>141</b>	<b>100 %</b>

\* % Calculé sur le nombre d'accidents (un très faible pourcentage de personnes a déclaré plusieurs accidents)  
Source : Enquête santé, Institut de Santé Publique, 2013

**Les chutes** constituent la principale cause de décès suite à un accident **chez les personnes âgées**. En effet, la prévalence des chutes est élevée dans ce groupe d'âge. Plus d'une personne de 65 ans et plus sur quatre (28 %) déclare avoir été victime d'une chute au cours des 12 mois qui ont précédé l'Enquête santé en 2013. Il n'existe pas de différences entre les hommes et les femmes. Contrairement aux nombres de chutes mortelles qui augmentent avec l'âge (voir ci-dessus), il n'y a pas des différences selon le groupe d'âge (65-74 ans versus 75 ans et plus), que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

La moitié des Bruxellois qui ont fait une chute l'année précédant l'enquête n'ont pas adopté des mesures préventives pour éviter une future chute. Une personne sur cinq a amélioré le niveau de sécurité à la maison et une même proportion pratique les exercices de force et d'équilibre. Entre 10 et 15 % de victimes d'une chute utilisent des chaussures adaptées et/ou ont eu un contrôle des yeux.

Tableau 5	Mesures de prévention prises par les victimes d'une chute l'année précédente, âgées 65 ans ou plus, région Bruxelloise, 2013	
Pratique d'exercices de force et d'équilibre		17 %
Améliorer le niveau de sécurité à domicile		20 %
Utilisation de chaussures adaptées		12 %
Contrôle des médicaments qui augmentent le risque de chute		4 %
Contrôle de la tension artérielle		8 %
Contrôle des yeux		10 %
Pas de mesures particulières		50 %

Source : Enquête santé, Institut de Santé Publique, 2013

## Références

- ACTIRIS - Observatoire bruxellois de l'Emploi, 2017. Statistiques sur le marché du travail bruxellois: <http://www.actiris.be/marchemp/tabid/211/language/fr-BE/Statistiques-sur-le-marche-du-travail-bruxellois.aspx>
- Fedris. 2015 : Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail. <https://fedris.be/fr/professionnel/secteur-prive/statistiques/taux-de-frequence-et-de-gravite>.
- INAMI, 2015. Facteurs explicatifs relatifs à l'augmentation du nombre d'invalides – Régime général et régime des indépendants – 2005-2014.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, 2017a. Bruxelles en 10 chiffres – Focus 18.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, 2017b : Marché du travail. Nombre de postes de travail par lieu de travail et secteur (privé/public): 2005-2015 (au 31 décembre) : <http://ibsa.brussels/themes/marche-du-travail#.WT5aw021uos>.
- Jouglé E. *Indicateurs de mortalité «prématurée» et «évitable»*. Haut comité de la santé publique, Collection Documents, Documentation Française, Paris, avril 2013, p31.
- Lequeux, Q., 2017. Rapport statistique 2016 Accidents de la route. Bruxelles, Belgique : Institut Belge pour la Sécurité Routière - Centre de Connaissance Sécurité Routière
- Office national de sécurité sociale (ONSS), 2015 : Répartition des postes de travail par lieu de travail par lieu de travail au 31 décembre 2015 : <https://www.onssrszls.fgov.be/fr/statistiques/publications/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail>
- Organisation Mondiale de la Santé, 2004. Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation. Genève 2004. ISBN 92 4 256260 2.